



## Revue des Sciences commerciales et de gestion

Revue scientifique internationale annuelle à comité de lecture, spécialisée dans les sciences commerciales, économiques et de gestion, éditée et publiée par le laboratoire des études pratiques en sciences commerciales et sciences de gestion de l'École Supérieure de Commerce d'Alger.

ISSN : 1112-4148 / E-ISSN : 2773-3742

## Charte d'Éthique de publication

Dans un souci d'améliorer la qualité de notre *Revue des sciences commerciales et de gestion*, il nous est impérativement nécessaire d'insister sur le respect d'un ensemble des principes d'éthiques de publication d'un article scientifique dont toutes les parties concernées sont appelées à les respecter dans leur intégralité.

Nous nous considérons qu'à travers la publication de ces principes d'éthiques, que toutes les responsabilités, de toutes les parties, ayant une relation de publication avec notre revue, sont tirées au clair.

Il existe trois parties concernées par cette relation de publication à savoir : l'éditeur, les auteurs et les évaluateurs (reviewers). Il a été confié à ces trois parties, chacune en ce qui la concerne, un ensemble d'obligations dont elle est appelée à les honorer, afin de préserver les droits de chaque partie. Il est à rappeler, à ce stade, que la présente charte a été inspirée du guide des meilleures pratiques de publication adoptées par le comité d'éthique de publication.

### Objectifs de la charte d'éthiques de publication

Trois catégories d'objectifs peuvent être cités à ce titre :

- Clarifier les rôles et les obligations de chacune des parties, Editeur- Auteur – et Evalueur, contribuant à la publication d'un article ;
- Protéger les droits d'auteurs
- Protéger et promouvoir la recherche scientifique à travers la charte d'éthiques de publication

### 1. Responsabilité de l'éditeur

#### L'intégrité :

L'une des principales responsabilités d'un éditeur c'est de garantir un arbitrage juste des articles reçus par la revue via l'explication de la méthode d'évaluation et d'arbitrage des articles reçus des auteurs ;

### **Divulgateion et conflits :**

L'éditeur doit disposer de politiques appropriées pour gérer les conflits d'intérêts éditoriaux.

### **Décisions de publication :**

L'éditeur de la revue est responsable du refus des articles soumis à la revue, qu'il juge non conformes aux domaines d'intérêts de la revue ou qu'ils n'atteignent pas le niveau des normes de qualité exigées. Il peut être aidé, dans certains cas, dans sa prise de décision par le comité de rédaction. Sa décision ne peut s'appuyer, en aucun cas, sur des raisons subjectives. Il doit, en outre, garantir le transfert du contenu de chaque article à une évaluation scientifique sans tenir compte du sexe, des origines ou de l'appartenance politique de l'auteur.

### **Confidentialité :**

La rédaction de la revue, en particulier l'éditeur en chef et le comité de rédaction, ne doivent divulguer aucune information sur un article soumis à d'autres personnes que les auteurs de l'article, à l'exception des évaluateurs, des éditeurs associés et l'éditeur, qui sont eux-mêmes tenus des obligations de confidentialité.

### **L'approbation :**

L'éditeur ne peut bénéficier, sous quelque forme que ce soit, des articles n'ayant pas fait objet d'acceptation à la publication qu'après une déclaration écrite émanant de l'auteur.

## **2. Les responsabilités des évaluateurs**

### **Confidentialité :**

L'article en cours d'évaluation ne devrait pas être partagé ou discuté avec quiconque en dehors des parties impliquées dans le processus d'évaluation. De plus, les informations et les idées obtenues par l'évaluation par les pairs doivent être gardées confidentielles et ne soient utilisées pour des fins personnelles.

### **Ponctualité :**

Un évaluateur doit accepter de ne consulter que les articles, qui peuvent être terminés à temps comme indiqué par l'éditeur en chef et il doit l'informer de tout retard.

### **Rapidité :**

L'évaluateur doit aviser l'éditeur immédiatement s'il se sent incapable d'examiner l'article sur la plateforme ASJP.

### **Assister les décisions éditoriales :**

L'évaluateur aide l'éditeur en chef et le comité de rédaction à prendre des décisions et la communication rédactionnelle avec l'auteur peut l'aider à améliorer son document suite aux remarques faites par l'évaluateur.



**Divulgateion de conflit d'intérêts :**

L'évaluateur doit éviter ou divulguer tout conflit d'intérêts.

**3. Les responsabilités des auteurs**

**L'originalité de l'article soumis :**

L'article soumis par l'auteur doit être un article original présenté pour la première fois et objectivement appuyé d'une méthodologie académique acceptée et conforme aux spécifications des articles en termes de forme, de langue et de contenu, aux normes de publication des revues. L'auteur devrait également éviter d'aborder des sujets jugés sensibles.

**Engagement :**

Tout auteur dont le nom figure dans l'article doit avoir déjà contribué à sa préparation et avoir lu les termes de publication dans la revue et chaque auteur doit avoir ouvert son propre compte sur la plateforme des revues scientifiques algériennes (ASJP). Si la recherche est financée, l'auteur doit la divulguer.

**Sources :**

L'auteur s'engage à citer en marge et a mentionné toutes les références utilisées dans la préparation de l'article, y compris les sites Web, thèses universitaires, livres et articles dans des revues scientifiques et des forums. L'auteur est également tenu de coopérer avec le comité de rédaction de la revue lorsqu'il a besoin des données utilisées dans l'article et de lui fournir ce dont il a besoin, comme le questionnaire ou toute autre donnée utilisée dans la préparation de l'article.

**Re-publication:**

L'auteur ne peut pas envoyer le même article à plus d'une revue et une telle conduite est considérée comme contraire au Code de déontologie de publication.

**Plagiat :**

Toute citation ou utilisation de paragraphes provenant d'autres sources doit être clairement citée sous une forme adoptée par la revue. Cette dernière a le droit d'utiliser des programmes de détection de plagiat pour l'article soumis pour publication dans la revue.